

## Bulletin Départemental d'Informations n°4

mercredi 17 octobre 2018

Ce bulletin présente l'organisation des **coupes de Seine et Marne seniors**, des **critérium loisir 4x4 féminin et masculin**, et rappelle quelques points importants concernant le **remplissage des feuilles de matchs** et la transmission des résultats et des feuilles.

### 1. Coupes de Seine et Marne seniors

#### Engagements

La période d'engagement débute le jeudi 18 octobre et sera close le samedi 10 novembre à minuit. Elle s'effectuera via le serveur fédéral.

Il est demandé de renseigner dans le champ commentaire le nombre d'équipes engagées ainsi que, pour chaque équipe, les jours et horaires des matchs à domicile.

Remarque : Dans le cas où votre club engage plusieurs équipes, la CDS les numérotera. L'équipe 1 sera alors obligatoirement l'équipe de meilleur niveau.

#### Formule retenue

La CDS a retenu pour cette saison encore le tableau à double élimination. Les finalistes de l'édition 17/18 seront placés aux extrémités du tableau, au rang 1 pour le vainqueur et au rang 2 pour le finaliste. Toutes les autres équipes seront placées par tirage au sort.

Après une première défaite, une équipe bascule dans la partie droite du tableau (appelée « tableau des perdants ») mais peut encore atteindre la finale. Une 2ème défaite signe l'élimination de la compétition.

#### Dates des rencontres

Les rencontres se joueront les semaines suivantes :

- Tour 1 du 26 au 30 novembre
- Tour 2 du 17 au 21 décembre
- Tour 3 du 14 au 18 janvier
- Tour 4 du 4 au 8 février
- Tour 5 du 18 au 22 mars
- Tour 6 du 8 au 12 avril
- Finale le 8 mai 2018

## Règlement de jeu

Le Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE) est communiqué aux clubs en même temps que ce bulletin et reste par ailleurs disponible au téléchargement sur le site du comité.

## 2. Critériums Loisir 4x4 féminin et masculin

### Nouveautés 2018/2019

- Cette nouvelle compétition **n'autorise pas** la mixité.
- Contrairement à la saison passée, et suite aux modifications du règlement général des licences, seuls les joueurs possédant une licence compétition volley ou compet'lib pourront participer. **Les licenciés VPT ne peuvent donc plus participer aux compétitions loisir.**

### Engagements

La période d'engagement débute le jeudi 18 octobre et sera close le samedi 10 novembre à minuit. Elle s'effectuera via le serveur fédéral.

Il est demandé de renseigner dans le champ commentaire le nombre d'équipes engagées ainsi que, pour chaque équipe, les jours et horaires des matchs à domicile et le niveau moyen de l'équipe (Débutants - Loisirs aguerris - Anciens joueurs compétition Dép / Reg / Nat).

### Formule retenue

La formule ci-dessous n'est qu'indicative et sera précisée voire modifiée après les engagements, en fonction des effectifs.

Ainsi si les effectifs le permettent, la formule privilégiée sera celle d'une coupe à double élimination (deux défaites pour être éliminés).

### Dates prévisionnelles

Les rencontres auront lieu les soirs de semaine, sur les créneaux des équipes engagées, en dehors des vacances scolaires. Elles se dérouleront en alternance avec les semaines de championnat, afin de permettre à vos adhérents de participer aux deux compétitions.

Les semaines retenues sont : du 10 au 14 décembre – du 14 au 18 janvier – du 11 au 15 février – du 25 au 29 mars – du 20 au 24 mai – du 3 au 7 juin.

Toujours selon les effectifs, certaines dates pourront être libérées ou encore ajoutées au calendrier prévisionnel.

## Règlement de jeu

Le Règlement Particulier de l'Épreuve (RPE) est communiqué aux clubs en même temps que ce bulletin et reste par ailleurs disponible au téléchargement sur le site du comité.

### 3. Feuilles de match - remplissage et transmission

Suite à la vérification des premières feuilles de matchs de la saison, il a été constaté quelques irrégularités :

- Plusieurs **surclassements** manquants aux dates des matchs. Pensez à vérifier les règles de qualification de vos jeunes joueurs. Si la mention du surclassement n'est pas enregistrée officiellement sur le serveur, vous pouvez toutefois présenter le certificat médical faisant mention du surclassement à l'arbitre le jour de la rencontre mais seulement s'il s'agit d'un simple surclassement. Celui-ci doit alors le mentionner dans le pavé remarques de la feuille de match. Pour les doubles ou triples surclassements la mention sur la licence est obligatoire.

- Erreur d'inscription du **libéro** : ce joueur doit apparaître deux fois, dans la liste principale des joueurs et dans la partie spécifique au libéro.

- Depuis cette saison, tout **arbitre** d'une rencontre doit être titulaire d'une licence Encadrant « Encadrement », qu'il soit désigné par la CDA ou seulement par son GSA (excepté dans les compétitions loisir). Cette double licence - car souvent cet arbitre est également joueur - occasionnera certes un surcoût (environ 8€ pour un senior) mais l'amende se monte à 28€ en championnat accession régionale et 10€ pour les autres épreuves gérées par le département, par feuille de match...

- Plusieurs feuilles de matchs nous sont parvenues **hors délais** ou alors **illisibles**. Nous vous rappelons donc que la saisie du résultat doit être effectuée avant le lundi 18h et que le téléversement de la feuille de match sur le serveur doit l'être avant le mardi 18h. Prenez également le temps de visualiser votre fichier afin de vérifier le cadrage et la lisibilité de toutes les mentions portées.

Conformément à la décision de la dernière assemblée générale, nous procéderons à partir de la 3ème journée de championnat senior à l'application des amendes financières.

Par ailleurs, plusieurs remarques ont été portées sur des feuilles de match et concernent des remises en causes des décisions arbitrales. Nous rappelons qu'en cas de désaccord sur une décision arbitrale, il revient au capitaine de porter réclamation officiellement (avertir l'arbitre de la réclamation au moment de la « faute », inscription sur la feuille à l'issue du match, dossier de réclamation accompagné des frais de réclamation envoyés à la commission compétente).

### 4.Contact

Vous pourrez contacter la CDS par mail à l'adresse suivante : sportive@cdvb77.fr